



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1965 B 04114

Numéro SIREN : 652 041 146

Nom ou dénomination : FERCO

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2013 sous le numéro de dépôt 67525



1306758901

DATE DEPOT : 2013-07-23  
NUMERO DE DEPOT : 2013R067525  
N° GESTION : 1965B04114  
N° SIREN : 652041146  
DENOMINATION : FERCO  
ADRESSE : 150 BLD MASSENA 75013 PARIS  
DATE D'ACTE : 2013/05/21  
TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE  
NATURE D'ACTE : DEMISSION DE MEMBRE DE G.I.E.

653 04115

Di 21/05/13  
EN (Comité de  
Surveillance)

**FERCO**  
SAS au capital de 210.000 €

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris R. 06 7525 23 JUIL. 2013	Siège social : 150, Boulevard Masséna 75013 - PARIS 652 041 146 RCS Paris
--	---

numéro de ~~procès~~ **PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE  
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 21 MAI 2013**

L'an deux mille treize,  
Le mardi vingt-et-un mai à 12 heures,

Monsieur Jean-Christophe FORESTIER, représentant de la Société FERCO INVEST, elle-même Associée unique de la Société FERCO, Société par Actions Simplifiée au capital de 210.000 Euros divisé en 12.000 actions de 17,50 Euros chacune, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Maurice ABIDH de ses fonctions de membre du Comité de Surveillance
- Pouvoir en vue des formalités
- Questions diverses

Monsieur Jean-Christophe FORESTIER assure également les fonctions de Président de séance, en sa qualité de Président de la société FERCO.

**PREMIERE DECISION**

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Maurice ABIDH de ses fonctions de membre du Comité de Surveillance, et ce à compter de ce jour.

**DEUXIEME DECISION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la Loi.

∞ ∞

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le présent procès-verbal a été signé par le Président et l'Associée unique, après lecture.

---

Mr Jean Christophe FORESTIER  
Président



---

Société FERCO INVEST  
*Représentée par Mr Jean-Christophe FORESTIER*  
Associée unique

